

## **SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2009 À 20:00 HEURES :**

À la séance ordinaire tenue le 4 mai 2009 à la salle municipale, sont présents les conseillers(ères) : Nathalie Bresse, Sylvie Boucher, Normand Galarneau, Donald Lachance sous la présidence du maire M. Fabien Morin. La conseillère Valérie Roy arrive à 20h45.

Daniel St-Onge, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

Ouverture de la séance ordinaire à 20:05 heures.

### **2009-05-94 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**

- 1. Ouverture**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption du procès-verbal:**
  - 3.1 Séance régulière du 6 avril 2009
- 4. 1<sup>ère</sup> période de questions**
- 5. Ouverture, étude et/ou acceptation des soumissions**
  - 5.1 Contrat pour les postes de pompage Principale et Spring
  - 5.2 Location d'une pelle (creusage des fossés)
  - 5.3 Achat de la rétrocaveuse
- 6. Information au conseil et correspondance**

Correspondance
- 7. Rapports des comités**
  - 7.1 Finances – Subventions
    - 7.1.1 Adoption des comptes à payer
  - 7.2 Autres comités
    - 7.2.1 Rapport des membres du conseil de leur comité respectif.
- 8. Affaires nouvelles**
  - 8.1 Résolutions à adopter
    - 8.1.1 Dépôt et acceptation des États financiers 2008 de la municipalité.
    - 8.1.2 Affection de certaines sommes du surplus libre.
    - 8.1.3 Mandat pour faire les plans de localisation des 3 parcs de la municipalité.
    - 8.1.4 Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, dans le dossier de monsieur Patrick Provost.
    - 8.1.5 Embauche des sauveteurs pour la piscine.
    - 8.1.6 Embauche de deux étudiants pour la voirie et parc.
    - 8.1.7 Projet Sentinelle pour l'été 2009.
    - 8.1.8 Contribution annuelle Transport en commun.
    - 8.1.9 Déléguer un remplaçant du maire aux assemblées de la MRC.
    - 8.1.10 Relocalisation de la servitude de passage et de drainage (M. Couture).
    - 8.1.11 Mise aux normes du puits municipal.
- 9. 2<sup>ième</sup> période de questions**
- 10. Adoption des règlements**
  - 10.1 Règlement décrétant la création d'un fonds de roulement

- 11. Avis de motion à donner
- 12. Varia affaires nouvelles
- 13. 3ième période de questions
- 14. Levée de la session ordinaire
- 15. Prochaine séance ordinaire : Lundi le 1<sup>er</sup> juin 2009 à 20H00

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Normand Galarneau, appuyé par la conseillère Nathalie Bresse **ET RÉSOLU QUE**, le contenu de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 mai 2009 soit approuvé et adopté tel que déposé avec les ajouts suivants : 8.1.12 achat de filet pour les buts de soccer et 8.1.13 achat d'une remorque radar.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

**2009-05-95 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL :**

**IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Sylvie Boucher, appuyé par le conseiller Normand Galarneau **ET RÉSOLU QUE**, le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2009 soit approuvé et adopté tel que déposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

**1<sup>ÈRE</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS (début 20H08)**

**Michel Carbonneau :**

- On devrait surveiller la tourbe qui est envoyée dans le fossé par la niveleuse (chemin Sand-Hill) ;
- Il y aurait deux endroits à réparer sur le chemin Sand-Hill avant et après la résidence de Donald Lachance.

**Michel Choquette :**

- Est-ce que l'on peut indiquer dans le devis du déneigement de porter une attention spéciale pour ne pas envoyer le gravier dans le fossé avec la charrue ;
- Est-ce que la municipalité a été invitée pour la rencontre avec la ville de Sherbrooke au sujet de l'aéroport.

**Conrad Demers :** Demande la procédure pour changer un ponceau sur le chemin Deblois.

**FIN DE LA 1<sup>ÈRE</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS À 20H15**

**2009-05-96 5.1 POSTES DE POMPAGE PRINCIPALE ET SPRING :**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a été en appel d'offres pour changer les postes de pompage Principale et Spring avec le programme de subvention de la Taxe d'accise;

**CONSIDÉRANT QUE** lors de l'appel d'offres il y a eu 4 entrepreneurs qui ont déposé des soumissions pour le projet;

|                         |              |              |
|-------------------------|--------------|--------------|
|                         | Option A     | Option B     |
| ○ Construction DJL inc. | 187 728.16\$ | 376 191.78\$ |

|                          |              |              |
|--------------------------|--------------|--------------|
| ○ Grondin Excavation     | 195 506.27\$ | 400 295.39\$ |
| ○ Sintra Inc             | 216 839.88\$ | 450 580.72\$ |
| ○ Gilles Côté Excavation | 230 885.81\$ | 472 585.05\$ |

**CONSIDÉRANT QUE** Les Consultants SM ont procédé à l'analyse des soumissions selon les plans et devis et que leur recommandation s'arrête à l'Entreprise « Construction DJL Inc. »;

**IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Nathalie Bresse, appuyé par le conseiller Donald Lachance **ET RÉSOLU QUE,** la municipalité accepte la recommandation des Consultants SM et octroie le contrat à Construction DJL Inc. selon l'option qui sera retenue entre A ou B.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

5.2

2009-05-97

**LOCATION D'UNE PELLE POUR LE CREUSAGE DES FOSSÉS :**

**ATTENDU QUE** la municipalité a demandé des prix pour la location d'une pelle à 6 entrepreneurs pour le creusage des fossés et autres travaux au besoin, deux sont non conformes considérant la grosseur de pelle :

|                          |                  |
|--------------------------|------------------|
| ○ Toulouse               | 128.00\$ / heure |
| ○ Excavation Ménard      | 115.00\$ / heure |
| ○ Steve Leblanc          | 118.00\$ / heure |
| ○ Gilles Côté Excavation | 120.00\$ / heure |

Les entrepreneurs ont une clause mentionnant que le prix peut varier selon le prix du diesel.

**IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Nathalie Bresse, appuyé par le conseiller Normand Galarneau **ET RÉSOLU QUE,** la municipalité procède à la location d'une pelle à Excavation Ménard au coût de 115.00\$ / heure et en acceptant la clause concernant que le prix peut varier selon le prix du diesel.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

5.3

2009-05-98

**ACHAT DE LA RÉTROCAVEUSE :**

**ATTENDU QUE** la municipalité a été en appel d'offres public pour l'achat d'une rétrocaveuse neuve :

|                      |              |            |
|----------------------|--------------|------------|
| Industrie Wajax Inc. | 92,700.00\$  | plus taxes |
| Nortrax (John Deere) | 107,350.00\$ | plus taxes |
| Équip. Comeau (Case) | 110,880.00\$ | plus taxes |

**IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Nathalie Bresse, appuyé par le conseiller Donald Lachance **ET RÉSOLU QUE,** la municipalité procède à l'achat de la rétrocaveuse modèle JCB 3CX-14 2008, du fournisseur Wajax Inc. au coût de 92,700.00\$ plus taxes et que la somme soit prise au fonds de roulement et remboursable sur 10 ans.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

**LISTE DE CORRESPONDANCE POUR LE MOIS D'AVRIL 2009.**

2009-05-99

7.1.1

### **COMPTES À PAYER :**

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Normand Galarneau, appuyé par le conseiller Donald Lachance **ET RÉSOLU QUE**, la liste des comptes à payer en date du **30 avril 2009** au montant de **47,769.81\$** soit approuvée et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à procéder au paiement de ces comptes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

7.2

### **RAPPORTS DES COMITÉS**

**Monsieur le Maire Fabien Morin :** Aucun

**Sylvie Boucher :** Mentionne que le conseil va procéder à l'achat d'un panneau de signalisation radar pour aider à réduire la vitesse sur la route 112.

**Normand Galarneau :**

- Invite les gens à la rencontre d'information du 5 mai 2009 au sujet des bacs bruns ;
- Parle du guide d'information qui a été distribué aux gens ;
- Mentionne le montant de la compensation 2007 en provenance de Recycle-Québec ;
- Donne de l'information au sujet du projet de l'internet haute vitesse.

**Valérie Roy :** Aucun

**Donald Lachance :**

- Informe que nous devrions recevoir une subvention de 3,000\$ de Sports actions bénévoles ;
- Il y a déjà 46 inscriptions pour l'O.T.J. ;
- Informe qu'on devrait avoir des équipes de hockey-deck à l'été 2009 ;
- Donne de l'information sur l'utilisation du parc Dubreuil avec un nouveau terrain de soccer.

**Nathalie Bresse :**

- Donne la liste des travaux qui ont été faits et ceux à faire pour la voirie ;
- Donne les explications concernant les travaux au réseau aqueduc et égout.

8.1.

2009-05-100

### **DÉPÔT ET ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2008 DE LA MUNICIPALITÉ :**

**CONSIDÉRANT QU'** un avis public a été donné dans les délais prescrit par la loi;

**CONSIDÉRANT QUE** les États financiers sont vérifiés, présentés et déposés dans les délais par la Firme Samson Bélair / Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Valérie Roy, appuyé par le conseiller Normand Galarneau **ET RÉSOLU QUE**, le conseil accepte les États financiers de la municipalité d'Ascot Corner pour l'année 2008 tel que déposé par la Firme Samson Bélair / Deloitte & Touche

s.e.n.c.r.l. représenté par monsieur Normand Domingue et qu'une copie soit envoyée au ministère.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.2

**2009-05-101 AFFECTATION DE CERTAINES SOMMES DU SURPLUS LIBRE :**

**CONSIDÉRANT QU'** il y a des sommes au surplus libre dont les projets ont été reportés de l'année 2008 à l'année 2009;

**CONSIDÉRANT QUE** lors de la préparation du budget 2009, il y a des projets qui devaient être financés par le surplus libre;

**CONSIDÉRANT QU'** il est souhaitable de réserver ces sommes et de les affecter aux projets respectifs;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par la conseillère Valérie Roy, appuyé par le conseiller Normand Galarneau **ET RÉSOLU QUE,** le conseil accepte de réserver des sommes et de les affecter aux projets suivants :

|  |                 |
|--|-----------------|
| ○ Rénovation Centre Communautaire              | 117,567\$       |
| ○ Rénovation des équipements au Parc Pomerleau | 31,903\$        |
| ○ Piste cyclable                               | 30,000\$        |
| ○ Balises et lignage des pistes                | 5,338\$         |
| ○ Plantation de feuillus                       | 5,000\$         |
| ○ Site de la Mine – clôture                    | 10,000\$        |
| ○ Phase I – Taxes d'Accise                     | 41,197\$        |
| ○ Ponceau Chemin Biron                         | <u>80,000\$</u> |

Pour un total de : 321,005\$

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.3

**2009-05-102 MANDAT POUR FAIRE LES PLANS DE LOCALISATION DES 3 PARCS DE LA MUNICIPALITÉ :**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil désire avoir les plans de localisation des 3 parcs de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QU'** il y a eu des appels d'offres demandées à 4 arpenteurs-géomètres :

|                         |            |
|-------------------------|------------|
| Charles Ladrie :        | 5,500.00\$ |
| Christian de Passillé : | 5,100.00\$ |
| Jacques Blanchard :     | pas reçu   |
| Doric Fournier :        | pas reçu   |

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par le conseiller Donald Lachance, appuyé par la conseillère Nathalie Bresse **ET RÉSOLU QUE,** le conseil accepte l'offre de service de Christian de Passillé de la Firme Ouellet, Couture arpenteurs-géomètres pour la somme de 5,100.00\$ plus taxes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.4

**2009-05-103 DEMANDE DE MODIFICATION DE LA PENTE DE RUE – PATRICK PROVOST :**

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de règlement modifiant le règlement de lotissement numéro 437 a été déposé en décembre 2008 et accepté à la

séance ordinaire du comité administratif de la MRC du Haut Saint-François le 22 avril 2009;

**CONSIDÉRANT QU'** une dérogation au pourcentage des pentes de rue pourrait être accordée par résolution du conseil municipal après consultation avec le comité consultatif d'urbanisme et avec une firme d'ingénieur;

**CONSIDÉRANT QUE** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme est de rehausser le chemin Biron afin de respecter un minimum de 15 mètres de long avec une pente de 5% et la balance une pente maximale de 10%;

**PAR CONSÉQUENT,** il est proposé par la conseillère Sylvie Boucher, appuyé par le conseiller Donald Lachance **ET RÉSOLU QUE,** le conseil accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme soit :

- rehausser le chemin Biron afin de respecter un minimum de 15 mètres de long avec une pente de 5% et la balance une pente maximale de 10%;
- que l'entente (annexe 2) du règlement no.483 soit signée avec le promoteur;
- que le mandat soit donné à une firme d'ingénieurs pour préparer le plan et devis et faire un appel d'offres pour les travaux du chemin Biron.
- pour le financement des travaux qu'un transfert budgétaire soit fait pour utiliser les sommes prévues pour la construction d'un entrepôt et qu'on utilise la subvention pour l'amélioration du réseau routier.

**La conseillère Nathalie Bresse vote contre.**

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.5

**2009-05-104 EMBAUCHE DES SAUVETEURS POUR LA PISCINE :**

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons reçu 4 curriculum vitae d'étudiantes qui ont la formation pour être sauveteuses ou assistantes-sauveteuses;

**CONSIDÉRANT QU'** il y a le règlement sur la sécurité dans les bains publics à respecter;

**CONSIDÉRANT QU'** une des candidates Élisabeth Morin a travaillé l'été dernier comme assistante-sauveteuse et qu'elle est intéressée à revenir cette année.

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par le conseiller Donald Lachance, appuyé par la conseillère Sylvie Boucher **ET RÉSOLU QUE,** le conseil accepte l'embauche comme assistante-sauveteuse de Élisabeth Morin au taux de 11.00\$ / heure pour 37.5 heures par semaine. Aussi que le conseil mandate le directeur général en collaboration avec le comité des ressources humaines à embaucher deux autres candidates pour le poste de sauveteur au taux de 13.00\$ / heure.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.6

**2009-05-105 EMBAUCHE DES DEUX ÉTUDIANTS POUR LES PARCS ET VOIRIE :**

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons reçu plusieurs curriculum vitae d'étudiants(e) pour les deux postes au parc et à la voirie;

**CONSIDÉRANT QU'** une des candidates Roxanne Hébert a travaillé l'été dernier comme étudiante et qu'elle est intéressée à revenir cette année;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par la conseillère Nathalie Bresse, appuyé par le conseiller Normand Galarneau **ET RÉSOLU QUE,** le conseil accepte l'embauche de Roxanne Hébert pour dix semaines du 7 juin au 15 août 2009. Aussi que le conseil mandate le directeur général en collaboration avec le comité des ressources humaines à embaucher un(e) autre candidat(e) pour le deuxième poste pour une période de dix semaines du 7 juin au 15 août 2009. Les conditions salariales et autres sont appliquées selon la convention collective.

Aussi pour un besoin à court terme et une période indéterminée pour remplacer au poste de préposé à l'entretien ménager, de l'offrir à un d'eux s'il y a un étudiant disponible.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.7

**2009-05-106 PROJET SENTINELLE POUR L'ÉTÉ 2009 :**

**CONSIDÉRANT QUE** l'expérience de l'année 2008 avec seulement 4 heures par semaine de surveillance a été concluante;

**CONSIDÉRANT QU'** il est souhaitable de poursuivre ce projet pour assurer une surveillance dans nos parcs et des citoyens en général;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par la conseillère Valérie Roy, appuyé par le conseiller Normand Galarneau **ET RÉSOLU QUE,** le conseil accepte d'augmenter les heures de surveillance de 4 à 16 heures par semaine pour un budget total de 8,000\$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.8

**2009-05-107 CONTRIBUTION ANNUELLE TRANSPORT EN COMMUN :**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité d'Ascot Corner avec trois autres municipalités ont mis en place un projet pilot de trois ans pour le transport en commun sur notre territoire;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par la conseillère Nathalie Bresse, appuyé par le conseiller Donald Lachance **ET RÉSOLU QUE,** le conseil accepte de verser la contribution annuelle au montant de 4,500\$ à la MRC du Haut Saint-François.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.9

**2009-05-108 DÉLÉGUER UN REMPLAÇANT DU MAIRE AUX ASSEMBLÉES DE LA MRC :**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil doit déléguer un remplaçant au maire lors des assemblées de la MRC de façon officielle pour que celui-ci ait le droit de voter;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par la conseillère Valérie Roy, appuyé par la conseillère Sylvie Boucher **ET RÉSOLU QUE,** le conseil accepte de déléguer Donald Lachance comme remplaçant au maire lors des assemblées de la MRC du Haut Saint-François.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

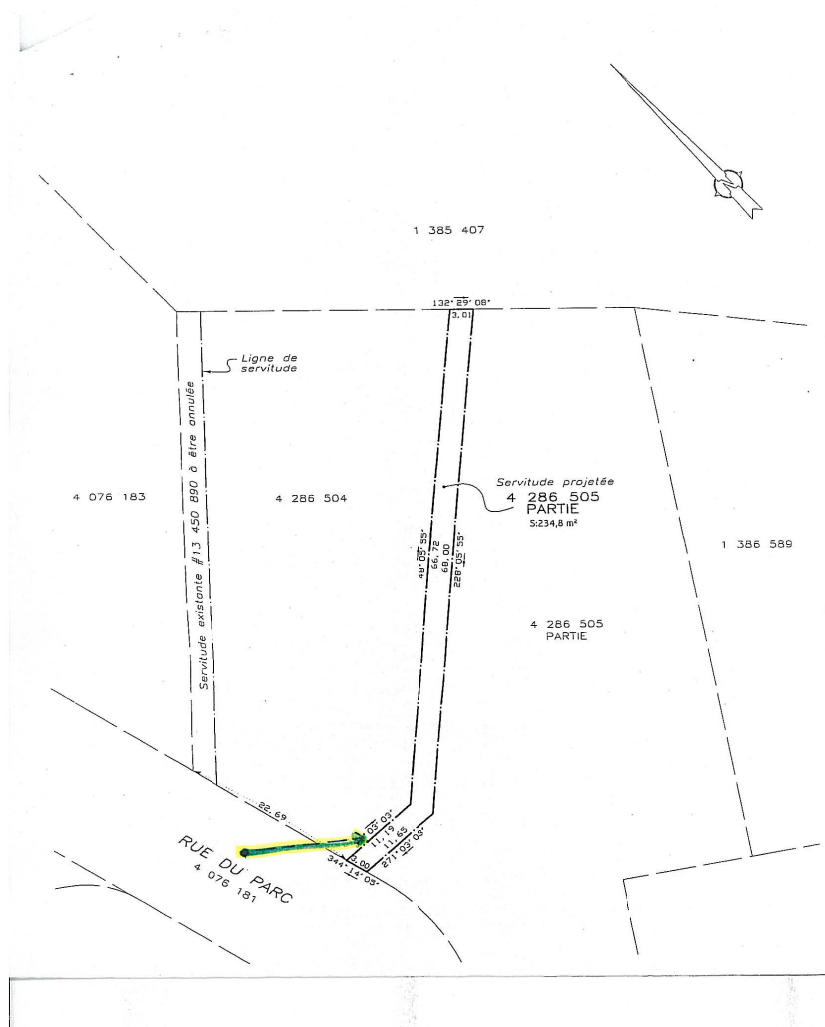
8.1.10

2009-05-109 **RELOCALISATION DE LA SERVITUDE DE PASSAGE ET DE DRAINAGE :**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité est bénéficiaire d'une servitude de drainage aux termes d'un acte reçu devant Me Denis Paré notaire, le 29 juin 2006;

**CONSIDÉRANT QUE** madame Marielle Cardin propriétaire du fond servant affecté à cette servitude, a convenu de vendre une partie de sa propriété à M. Rodrigue Couture conditionnellement à ce que cette servitude soit relocalisée sur une partie du lot lui appartenant;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par la conseillère Nathalie Bresse, appuyé par la conseillère Valérie Roy **ET RÉSOLU QUE,** le conseil accepte de relocaliser la servitude de drainage tel que décrite. (Voir plan ci-joint) et que les frais pour le drainage (fossé) soient payés par monsieur Rodrigue Couture et que les frais pour le tuyau à partir de la rue du Parc jusqu'à la servitude soit payés par la municipalité (dans un rayon maximum de 30 mètres). Ainsi que tous les frais de notaire, arpenteur et autres soient payés par le demandeur.



**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**



8.1.11

**2009-05-110 MISE AUX NORMES DU PUITTS MUNICIPAL :**

**CONSIDÉRANT QU'** en 2005 la Firme LNA a effectué une inspection visuelle du puits à l'aide d'une géo-caméra et que leur recommandation avait été de réhabiliter le puits;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le projet de mise au niveau de l'eau potable avec la subvention de la Taxe d'accise, il est prévu de changer la pompe;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par le conseiller Donald Lachance, appuyé par la conseillère Nathalie Bresse **ET RÉSOLU QUE,** le conseil accepte de réhabiliter le puits lors des travaux de mise au niveau de l'eau potable et mandate la firme LNA Laforest de coordonner les travaux de réhabilitation pour un montant de 11,774.63\$ taxes incluses et de réorganiser l'alimentation temporaire du puits – option A pour un montant de 13,790.00\$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.12

**2009-05-111 ACHAT DE FILET POUR DES BUTS DE SOCCER :**

**CONSIDÉRANT QUE** la Corporation des loisirs va payer pour la fabrication de deux buts de soccer pour le parc Dubreuil elle demande la contribution de la municipalité pour défrayer le coût des filets;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par le conseiller Donald Lachance, appuyé par la conseillère Nathalie Bresse **ET RÉSOLU QUE,** le conseil accepte de défrayer le coût des filets pour les deux buts de soccer.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.13

**2009-05-112 ACHAT D'UNE REMORQUE RADAR :**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la municipalité désire réduire la vitesse sur la route 112 qui passe dans la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** pour inciter les gens à réduire leur vitesse une remorque radar serait un outil intéressant;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par la conseillère Sylvie Boucher, appuyé par le conseiller Donald Lachance **ET RÉSOLU QUE,** le conseil accepte d'acheter une remorque radar modèle PMV-548 de la compagnie Ver-mac au coût de 13,000\$ plus taxes.

**QUE** le financement soit fait à partir du fonds de roulement remboursé sur 5 ans.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

**2<sup>ÈME</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS (début 21h40)**

**Jacques Gourde :**

- Félicitations pour travaux de ponceau au coin des chemins Deblois et Roberge, c'est très bien fait ;

- Félicitations et merci pour le feu clignotant au coin de la route 112 et chemin Galipeau ;
- Est-ce que le ponceau au coin Galipeau et Boucher sera réparé ;
- Il y a beaucoup de déchets le long du chemin Galipeau avant d'arriver au chemin Boucher ;
- Demande si le suivi est fait pour la nouvelle réglementation des gravières ;
- Demande le pourquoi de la subvention de 3000\$ - Action bénévole

**Michel Carbonneau :** Questionne la planification des travaux de la voirie.

**Michel Choquette :**

- Questionne le plan de localisation des parcs ;
- Questionne la raison des sommes affectées ;
- Questionne au sujet des différents travaux au Centre communautaire et de la piste cyclable.

**Stanley Boucher :**

- Mentionne que la collecte des bacs bleus n'a pas été faite sur le chemin Desruisseaux vendredi dernier ;
- Questionne aussi combien d'année on peut reculer pour le remboursement de la taxe de service (de sa mère).

**Christian Cummings :**

- Mentionne que c'est très dangereux de traverser la route 112 dans la municipalité à bicyclette et demande si on peut mettre plus de signalisation ;
- Mentionne qu'il y a beaucoup de trous sur la rue Principale, entre la route 112 et le Centre communautaire.

**FIN DE LA 2<sup>IÈME</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS À 22H10.**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ LE HAUT SAINT-FRANÇOIS  
MUNICIPALITÉ D'ASCOT CORNER**

---

**RÈGLEMENT NUMÉRO 527 DÉCRÉTANT LA CRÉATION D'UN FONDS DE ROULEMENT ET AFFECTANT DES SOMMES À CETTE FIN.**

---

**ATTENDU QU'** en vertu de l'article 1094 du Code municipal du Québec, le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner est autorisé à constituer son fonds de roulement;

**ATTENDU QUE** ce conseil désire se prévaloir de cet article;

**ATTENDU QUE** le montant du fonds de roulement ne peut excéder 20% des crédits prévus au budget de l'exercice courant de la municipalité;

**ATTENDU QUE** la municipalité d'Ascot Corner souhaite constituer d'un montant de 250 000,00\$ le capital de son fonds de roulement;

**ATTENDU QU'** un avis de motion de la présentation de ce règlement a régulièrement été donné à la séance ordinaire de ce conseil, tenue le 6 avril 2009;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par la conseillère Valérie Roy Appuyé par le conseiller Normand Galarneau **ET RÉSOLU :**

**QU'** un règlement de ce conseil portant le numéro 527 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit, savoir :

#### **ARTICLE 1**

Dans le but de mettre à la disposition du conseil les deniers dont il peut avoir besoin pour toutes les fins de sa compétence, le conseil est, par le présent règlement, autorisé à approprier la somme de 250 000,00\$ pour créer le capital de son fonds de roulement.

#### **ARTICLE 2**

Aux fins mentionnées à l'article 1, le conseil est autorisé à approprier une somme n'excédant pas 250 000,00\$. Ladite somme de 250 000,00\$ est appropriée à même le surplus libre de la Municipalité d'Ascot Corner.

#### **ARTICLE 3**

Ce fonds est constitué pour des dépenses futures en immobilisation et la résolution autorisant l'emprunt indique le terme de remboursement, celui-ci ne peut excéder, respectivement, un an, cinq ans et dix ans.

#### **ARTICLE 4**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la *Loi*.  
Adopté.

---

**DANIEL ST-ONGE**  
DIR. GÉN. ET SECR.-TRÉS.

---

**FABIEN MORIN, MAIRE**

#### **3<sup>IÈME</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS (début 22h14)**

**Michel Choquette** : Questionne la raison et le fonctionnement d'un fonds de roulement.

#### **FIN DE LA 3<sup>IÈME</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS À 22H20.**

**2009-05-113** <sup>14.</sup> **LEVÉE DE LA SÉANCE :**

**IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Nathalie Bresse **QUE**, la séance ordinaire soit levée à 22h20.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

**PROCHAINE SÉANCE RÉGULIÈRE : LUNDI, LE 1<sup>ER</sup> JUIN 2009 À 20H00.**

---

Dir. gén. et secr.-trés.

---

Maire